

Fontenay-aux-Roses, le 28 novembre 2016

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

**Avis IRSN n°** 2016-365

**Objet :** Transport - Base de données CERTIR - Certificats d'agrément de transport français à usage civil

**Réf.** *Lettre DGSNR/SD1/0060/2004 du 23 janvier 2004*

Conformément à la lettre citée en première référence, je vous informe de la transmission à la Direction du Transport et des Sources d'une copie de la présente lettre avec un exemplaire, sous forme de DVD-Rom, du contenu mis à jour de la base des certificats d'agrément de modèle de colis ou de matière radioactive sous forme spéciale, dénommée "CERTIR". L'information contenue dans cette base est notamment destinée à être utilisée dans un contexte de gestion de crise d'accident de transport.

La base CERTIR contient les fichiers en format PDF de tous les certificats d'agrément français de modèle de colis ou de matière radioactive sous forme spéciale, en cours de validité au 17 novembre 2016.

Concernant les colis utilisés en France et dont les certificats ont été délivrés par les autorités compétentes étrangères, l'IRSN rappelle l'importance de disposer de ces certificats ainsi que d'une traduction en français ou en anglais, afin de pouvoir prendre connaissance rapidement des caractéristiques générales de ces colis lorsqu'ils sont impliqués dans un accident de transport sur le territoire français. À l'heure actuelle, seuls 17 de ces certificats sont disponibles dans CERTIR.

**Adresse courrier**  
BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses  
Cedex France

**Siège social**  
31, av. de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses  
Standard +33 (0)1 58 35 88 88  
RCS Nanterre B 440 546 018

Avec l'entrée en vigueur de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base, l'ASN ne délivre plus de certificat d'homologation ni d'approbation d'expédition sous arrangement spécial interne. Les règles relatives aux opérations de transport interne sont fixées dans les règles générales d'exploitation des INB. Aussi, la base de données CERTIR n'est plus alimentée en certificats d'homologation et d'approbation d'expédition sous arrangement spécial interne délivrés par l'ASN. Toutefois, certains exploitants rédigent des règles techniques d'exploitation (RTE) qui regroupent certaines informations qui étaient disponibles dans ces certificats.

Les RTE à la disposition de l'IRSN sont intégrées à la base CERTIR. 1 RTE supplémentaire a été ajoutée à la base CERTIR depuis sa dernière mise à jour transmise.

Pour le Directeur général et par délégation,  
Marie-Thérèse LIZOT,  
Chef du Service de sûreté des transports  
et des installations du cycle du combustible